



Problème lié à la rédaction d'un cdi intermittent

Par **Tchaboy**, le **06/07/2010** à **11:16**

Bonjour,

J'ai un problème avec la rédaction d'un CDI intermittent dans la branche du spectacle vivant et enregistré.

Ce type de contrat doit contenir une clause précisant la durée de travail annuelle minimale, or dans ce secteur il n'est pas nécessaire de faire apparaître le temps de travail annuel en raison de la nature de l'activité qui ne permet pas de fixer avec précision les périodes de travail et la répartition des heures de travail...

Ce sont les conventions collectives qui déterminent les adaptations nécessaires. Mon problème est que je ne trouve rien dans les conventions collectives en question, j'aurais voulu savoir si quelqu'un peut m'indiquer quels genres de clauses je peux mettre pour remplacer celle relative au "temps de travail annuel minimal" ???

Merci d'avance